

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020

Membres présents : MM. Bernard BETKER, Roger RUAULT, Laurent BINTZ, Bruno VERRI, Christophe ELSÉN, Mmes Gaëlle STERNJACOB, Astrid MOHR, Corine COMPARON, M Patrick SCHNEIDER, Mme Brigitte KLASKALA, M Serge EGLOFF, Mmes Claudine GULDNER, Fabienne STEININGER, Mireille MULLER, M Christophe MULLER.

Membres absents excusés : -

200523 – 01 Procès-verbal de l'installation du conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Bernard	BETKER
Laurent	BINTZ
Corine	COMPARON
Serge	EGLOFF
Christophe	ELSEN
Claudine	GULDNER
Brigitte	KLASKALA
Astrid	MOHR
Christophe	MULLER
Mireille	MULLER
Roger	RUAULT
Patrick	SCHNEIDER
Fabienne	STEININGER
Gaëlle	STERNJACOB
Bruno	VERRI

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés :

Absents :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Pierre STEININGER, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs Bernard BETKER, Laurent BINTZ, Corine COMPARON, Serge EGLOFF, Christophe ELSÉN, Claudine GULDNER, Brigitte KLASKALA, Astrid MOHR, Christophe MULLER, Mireille MULLER, Roger RUAULT, Patrick SCHNEIDER, Fabienne STEININGER, Gaëlle STERNJACOB et Bruno VERRI, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Brigitte KLASKALA, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Christophe ELSÉN

Après un appel de candidature par la Présidente, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Election du maire :

Premier tour de scrutin

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- bulletins blancs ou nuls :	01
- suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	08
A obtenu M. Bernard BETKER :	14 voix

M. Bernard BETKER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

M. Bernard BETKER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

200523 - 02 Fixation du nombre de postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, la création de 3 postes d'adjoints.

200523 – 03 Election des adjoints :

Vu les délibérations n°1 et 2 de ce jour relative à l'installation du nouveau Conseil Municipal et à l'élection du Maire et n°3 fixant le nombre d'adjoints,

Considérant que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08
- A obtenu :
- M. Roger RUAULT 14 voix

M. Roger RUAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du second adjoint :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08
- A obtenu :
- M. Laurent BINTZ 14 voix

M. Laurent BINTZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08
- ont obtenus :
- M. Bruno VERRI 10 voix
- M. Christophe MULLER 3 voix
- Mme Claudine GULDNER 1 voix

M. Bruno VERRI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

200523 – 04 Choix du Conseiller Communautaire et de son suppléant

Afin de représenter la commune au sein de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, un représentant ainsi qu'un suppléant doivent être nommés.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de nommer :

- M. Bernard BETKER, Conseiller Communautaire et

- M. Roger RUAULT, son suppléant.

Séance levée à 10h40 comprenant les délibérations n° 200523-1 à 200523-3.

Bernard BETKER :

Roger RUAULT

Laurent BINTZ :

Bruno VERRI

Christophe ELSÉN :

Gaëlle STERNJACOB

Astrid MOHR :

Corine COMPARON :

Patrick SCHNEIDER :

Brigitte KLASKALA :

Serge EGLOFF :

Claudine GULDNER :

Fabienne STEININGER :

Mireille MULLER :

Christophe MULLER :